



Cesson-Sévigné, le 14 septembre 2023

Communiqué de presse

Agriculture / Environnement

Mesures agroenvironnementales 2023 :

soutenir toutes les fermes qui s'engagent en Bretagne !

Bonne nouvelle : De nombreuses fermes bretonnes ont choisi de contractualiser avec l'État des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), dans le cadre de la nouvelle programmation PAC 2023/2027. Ces contrats de 5 ans permettent à un agriculteur ou une agricultrice d'être financé pendant 5 ans pour changer ses pratiques et adapter sa ferme à la transition agroécologique.

Sur le terrain, c'est concret : plus d'herbe dans les assolements, moins d'engrais chimique, moins de pesticides, plus de pratiques agricoles favorables à la biodiversité et au climat. Mais c'est aussi, nous le pensons, plus de paysans et de paysannes dans nos campagnes.

Depuis 15 ans, cette dynamique est particulièrement forte en Bretagne, fruit d'une concertation professionnelle, sociétale et institutionnelle. En 2023, le niveau des demandes semblerait en forte augmentation ce qui est synonyme de la volonté et de la détermination des agriculteurs et des agricultrices de s'engager dans la transition agroécologique.

Mauvaise nouvelle : A ce jour, les services de l'Etat ont identifié que les demandes pourraient dépasser le budget initial de 60 millions €. A l'heure où le gouvernement déclare consacrer 1 milliard d'€ principalement à la décarbonation de l'agriculture, les MAEC représentent l'outil opérationnel le plus robuste et efficace pour relever les défis environnementaux et climatiques. C'est donc une priorité absolue de s'assurer que toutes les fermes puissent s'engager dès 2023. L'agriculture doit bénéficier de plus de moyens financiers fléchés pour le financement des mesures agroenvironnementales.

Nous alertons les paysans et les paysannes qui ont choisi de souscrire une mesure agroenvironnementale au printemps 2023 sur le risque de rejet de leur dossier. Nous mettrons toute notre énergie pour obliger les financeurs à être au rendez-vous.

Pour nos organisations, ces démarches volontaristes et engagées sont à soutenir sans restriction. Les dispositifs MAEC sont les outils les plus robustes pour améliorer la qualité de l'eau, pour accompagner la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique.

Signataires : CIVAM de Bretagne, Confédération paysanne de Bretagne, Eau et Rivières de Bretagne

Contacts presse :

Fabrice CHARLES (Co-président de la FRCIVAM Bretagne) 06.07.60.98.42.

Jean-Marc THOMAS (Réfèrent MAEC, Confédération paysanne Bretagne) 06.77.86.36.96.

Estelle LE GUERN (Chargée de mission Eau et agriculture, Eau et Rivières de Bretagne) 02.98.95.96.33.